

AVIS A LA POPULATION

DES TIRS D'ARTILLERIE ET D'INFANTERIE

AURONT LIEU DU 24 au 29 NOVEMBRE 2024

DANS LE GRAND CHAMP DE TIR DES ALPES

"ROCHILLES MONT-THABOR"

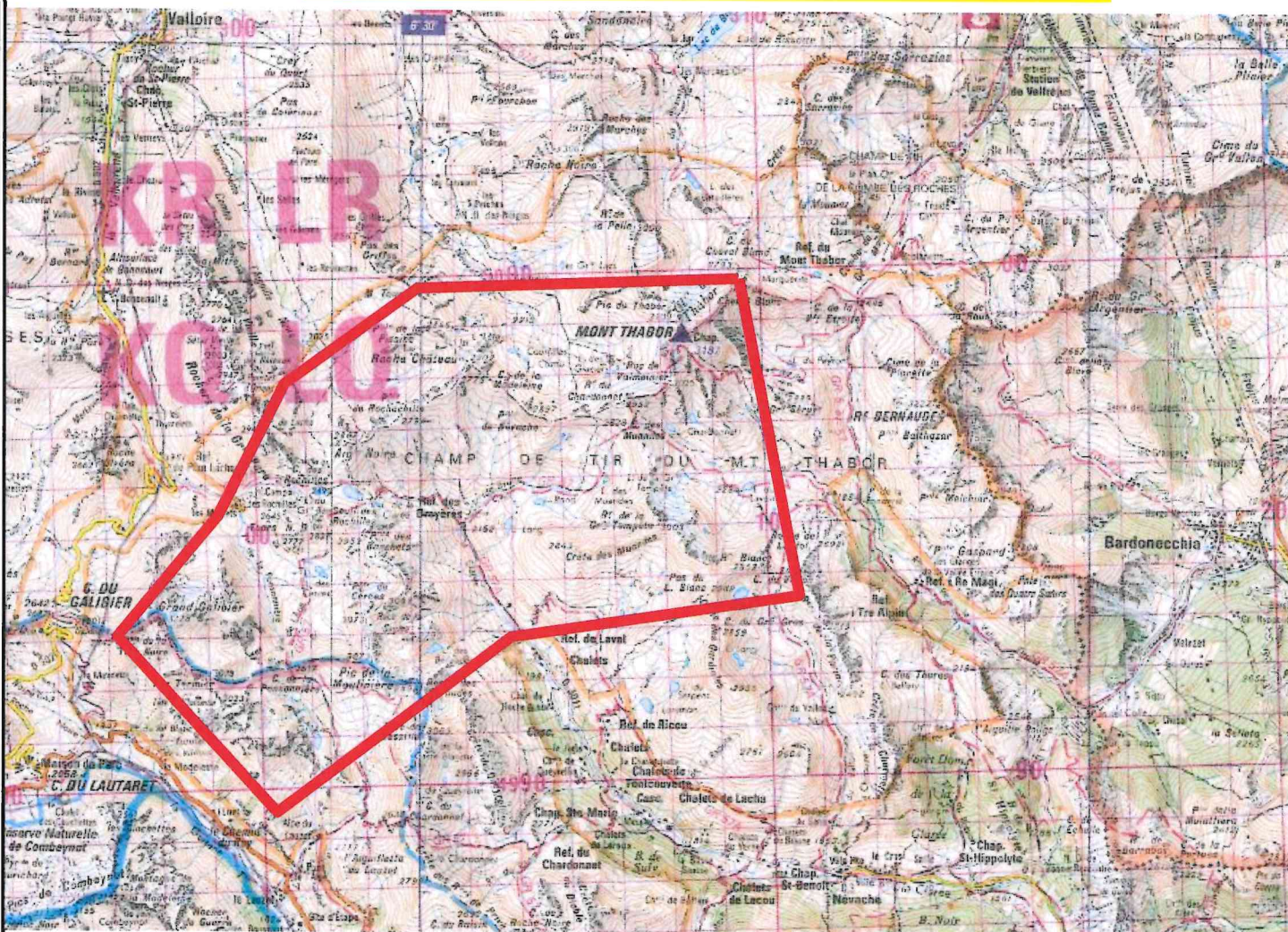
Limites de la zone interdite :

Pointe de la Tête Noire, Mont Touvet, Le Cheval Blanc, Pic du Lac Blanc, Roche Robert.

Limites de Zone interdite

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au :

06.73.90.50.33/06.75.41.62.82 SECOURS



Les demandes d'indemnités réclamées par la personne dont les biens auraient subi des dommages devront être déposées, aussitôt que possible dans la mairie de la commune concernée.

- En cas de découverte d'un projectile non éclaté
- NE PAS TOUCHER
- LE BALISER (pierres, branchage, etc....)
- EN AVISER LA GENDARMERIE LA PLUS PROCHE

AVIS DE MANŒUVRE

1. NOM ET NATURE DE L'EXERCICE

CERCES 2024 : manœuvre à tirs réels au grand champ de tir des Alpes (GCTA).

2. DATES DE L'EXERCICE : du 12 novembre au 1^{er} décembre 2024.

3. FORMATIONS PARTICIPANT A L'EXERCICE

Etat-major 27^e BIM, 27^e CCTM, 7^e BCA, 13^e BCA, 27^e BCA, 2^e REG, 4^e RCh, 93^e RAM, GAM.

4. LIEU DE L'EXERCICE

- préfecture de Savoie : Valloire, GCTA partie Rochilles-Mont Thabor ;
- préfecture des Hautes-Alpes : Pont de l'Alpe, col de la Ponsonnière.

5. RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ

- général Lionel Catar, commandant la 27^e brigade d'infanterie de montagne ;
- officier de marque : CBA Thibaut Ameline, 04.56.85.72.21.

6. MOYENS ENGAGÉS

6.1. effectif : 60/220/600, soit 880 hommes au total.

6.2. véhicules

- AMX 10 RC : 4 ;
- VBL : 10 ;
- VAB : 15 ;
- GRIFFON : 10 ;
- SERVAL : 3
- VAC ou VHM (chenilles métalloplastiques) : 12 ;
- PL : 40 ;
- mortiers 120 mm : 4 ;
- CAESAR : 3 ;
- VHL de type gamme commercial : 30.

6.3. moyens aériens

- hélicoptères : 1 (sécurité, héliportage de points hauts transmissions) ;
- avions de chasse en exercice d'appui air-sol fictif.

7. ITINÉRAIRES UTILISÉS

- (05) Pont de L'alpe – col de la Ponsonniere – Plan Lachat (itinéraire piéton) ;
- (73) Valloire – Plan Lachat – Vallon de l'Âne (itinéraire motorisé et piéton) ;
- (73) Valloire – col de la Plagnette – col des Cerces (itinéraire piéton).

8. ZONES DE MANŒUVRE

(voir affiche trilingue en PJ n°2).

9. BIVOUACS ET GITES D'ÉTAPES

9.1. Dates

du 12 novembre au 1^{er} décembre 2024.

9.2. Lieux

- postes de montagne du fort du Télégraphe (93^e RAM) et de Valloire (2^e REG) ;
- les Verneys 32 T KQ 97200-99000 ;
- la Rivine 32 T KR 96920-00815 ;
- altiport de Bonnenuit 32 T KR 97200-02250 ;
- les Charmettes 32 T KQ 97435-97655 ;
- Plan Lachat 32 T KQ 98330-95780 ;
- Crey du Quart 32 T LQ 01000-03800 ;
- point côté 2081 sur la route du col du Galibier 32 T KQ 97750-96250.

10. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES CONTACTS DÉJÀ PRIS OU À VENIR

Les avis de manœuvre et les affiches d'information trilingues seront transmis aux différentes communes concernées en Savoie, en Isère et dans les Hautes-Alpes.

Un premier rendez-vous avec les mairies aura lieu en juin 2024. Deux reconnaissances sont d'ores et déjà planifiées en septembre 2024 pour la reconnaissance par les officiers tir des unités joueuses et en octobre 2024 pour le dossier contentieux.